

Pétrole de schiste : la justice interdit un forage

Nemours (Seine-et-Marne)

GRANDE VICTOIRE pour les anti-pétrole de schiste. Pour la première fois en France, la justice administrative a annulé, hier, un forage d'exploration, prévu par Hess Oil sur le permis de recherche de Nemours (Seine-et-Marne). Le tribunal soupçonnait la compagnie américaine de vouloir recourir à la fracturation hydraulique, interdite en France depuis la loi Jacob de juillet 2011.

Cette technique, nécessitant l'injection sous terre de grandes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques, est décriée pour ses risques environnementaux. En dehors d'une coûteuse fracturation au pro-

pane liquide, encore peu répandue, c'est le seul moyen d'exploiter du pétrole et du gaz de schiste.

Deux mois pour faire appel

Le tribunal de Melun a donné raison à l'intercommunalité de Moret Seine et Loing et à la commune de Nonville, situées dans le périmètre de ce permis. Elles s'opposaient à la décision de la préfète autorisant les forages. Suite à la loi Jacob, Hess Oil, qui n'avait jamais caché son attrait pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste, prétendait avoir « réadapté l'environnement de travail au nouveau contexte juridique » en prévoyant de simples carottages pour cartographier le sous-sol.

Le forage de Nemours prévoyait de passer par la roche mère, celle qui contient le pétrole de schiste. « Quand on fait un forage coudé, c'est qu'on va taper dans les roches mères », analyse Olivier Meyer, un des avocats des collectivités locales. « C'est comme donner un permis de conduire à un chauffard », avait insisté son collègue Arnaud Gossement lors de l'audience. « On ne s'est pas laissé faire, savourez Patrick Septiers, maire UDI de Moret-sur-Loing et président de l'intercommunalité. Il fallait intervenir avant que les dégâts ne soient faits. »

Hess Oil s'est déclaré « surpris » par cette décision. Le pétrolier américain, qui possède neuf permis

dans le Bassin parisien, dispose de deux mois pour faire appel. « Condamner quelqu'un parce qu'il va peut-être faire quelque chose, ça va loin, s'indigne l'Union française des industries pétrolières (Ufip). Hess Oil n'a rien foré. Dans le Bassin parisien, pour aller dans les couches conventionnelles, il faut passer par la roche mère. A force d'augmenter l'insécurité juridique, les opérateurs pétroliers vont finir par s'en aller », menace l'Ufip. Un avis que ne semble pas partager le premier producteur de pétrole conventionnel en France, la compagnie canadienne Vermilion, qui va investir 103 M€ en France cette année !

FAUSTINE LÉO